

Avez-vous à échanger des messages électroniques par l'intermédiaire d'Internet ?

Suite de la page 1

que vos messages demeurent privés et, par conséquent, vous ne devez PAS vous servir d'Internet pour traiter des affaires pouvant présenter des aspects confidentiels. Autrement dit, il faut employer Internet uniquement pour l'acheminement de messages non classifiés.

Gardez aussi en mémoire le fait que vos messages peuvent être réacheminés par des intermédiaires (ou par le destinataire lui-même), tels que vous les avez rédigés OU avec des modifications - et que vous ne disposez d'aucun moyen de savoir si quelqu'un a altéré votre message en cours de route.

2. Aucune garantie

Il n'est pas possible de garantir à quel moment votre message sera acheminé ni s'il parviendra à destination, bien qu'en général le système fournisse un avis de non livraison en cas de problème.

Il est aussi impossible de garantir avec certitude qu'un message reçu provient bien de l'expéditeur indiqué.

3. Impossible d'annexer des pièces jointes

Vous n'obtiendrez que ce que le système est en mesure d'acheminer : du texte suivant le code ASCII. Par ailleurs, Internet ne permet pas l'emploi des accents français ni des caractères internationaux. À moins que vous ne disposiez d'un logiciel spécialement conçu à cet effet, ni vous ni les personnes avec qui vous correspondez ne devriez utiliser les options de réexpédition des messages ou d'envoi de pièces jointes.

4. Pas de répertoire des adresses Internet

Il n'existe pas de répertoire facile à utiliser et centralisé des adresses Internet.

5. Pas de contrôle

Une fois que votre adresse a été lancée sur le réseau, il n'existe pas de dispositif simple qui permette de limiter le nombre de messages électroniques qui vous sont envoyés.

Adressage du courrier envoyé par l'intermédiaire du réseau Internet

À titre d'exemple, imaginons qu'une cliente de l'Administration centrale, appelée Mary Brown, correspond avec un professeur de l'Université Queen, nommé John Smith. L'adresse Internet de John se présente comme suit :

`smithj@qcis.queensu.ca`

Mary introduit l'adresse de John dans la case Adresse X.400 fournie par ICONDESK, de la façon suivante:

`$rfc-822*smithj(a)qcis.queensu.ca$$gc+internet$$govmt.canada$ca`

Mise en garde : Le système X.400 exploité par le gouvernement n'accepte pas certains caractères, comme le @ qu'il faut remplacer par (a). Le système convertit automatiquement le (a) en @ lorsque le message pénètre le réseau Internet, et effectue la conversion inverse pour les messages reçus.

Il se peut également qu'Internet refuse certains autres caractères figurant dans l'adresse X.400 - il faut, notamment, remplacer le _ (trait de soulignement) par (u), le symbole % par (p), le ! (point d'exclamation) par (b), et le symbole « (guillemets) par (q).

Réception des messages reçus par l'intermédiaire du réseau Internet.

Tous les utilisateurs SIGNET ont maintenant une adresse Internet qui permet de les rejoindre. Supposons que le serveur exploité par Mary à

l'AC soit le serveur LMX01; son adresse se présentera comme suit :

`mary.brown@extott01.x400gc.ca`

Si, par hasard, une autre personne portant le même nom que vous utilisait le même serveur, il vous suffirait d'insérer dans votre adresse vos initiales, séparées par des points, entre votre prénom et votre nom de famille, afin de permettre au système de vous repérer. Vérifiez les initiales utilisées dans votre adresse pour les fins du répertoire ICONDESK.

Mise en garde : le format d'adresse accepté par Internet est le format employé dans l'exemple ci-dessus : prénom, point, nom de famille. Tous les caractères doivent figurer en minuscules, sans espace entre eux.

Pour modifier votre adresse en fonction de ce format, il vous suffit de consulter le répertoire ICONDESK pour vérifier la façon dont votre nom y est orthographié. Si vous exploitez un serveur de l'édifice L.B. Pearson, la partie de l'adresse qui identifie votre serveur combine « extott » et votre numéro de serveur (par exemple, LMX01 devient « extott01 »).

Dans les missions, il suffit d'appliquer le même principe et de combiner le code de la mission avec le numéro du serveur LM exploité; par exemple, le serveur LMX02 de la mission du Canada à Hong Kong devient « hkong02 ».

Ne donnez à vos correspondants Internet que l'adresse de votre boîte à lettres SIGNET. Les adresses organisationnelles ne doivent pas être utilisées pour le moment. Nous vous avertirons lorsque le système permettra de les utiliser.

¹ Soulignons, toutefois, que cette liaison ne donne accès qu'à la messagerie électronique.